

Vos compétences s'expriment ici!



Constable spéciale ou constable spécial à la sécurité dans les édifices gouvernementaux (contrat occasionnel, sur appel)

**Offre de recrutement :
REC : 303-325217**

Pourquoi choisir l'Assemblée nationale?

Pour :

- Évoluer dans un lieu prestigieux d'histoire, d'action et de décision, au cœur d'un quartier animé.
- Être témoin et acteur d'événements marquants de l'actualité politique, sociale et culturelle du Québec.
- Mettre à profit vos forces et votre expérience dans un créneau unique, au service des parlementaires.
- Gagner un milieu de travail inspirant qui favorise un sentiment d'appartenance et une synergie au sein d'une équipe dévouée et passionnée.

Assemblée nationale du Québec : Direction de la sécurité, Service des opérations et du développement en matière de sécurité. Des emplois occasionnels sont à pourvoir au 1045, rue des Parlementaires à Québec.

Contexte : L'Assemblée nationale du Québec est l'assise du pouvoir législatif. Elle est formée de deux secteurs, soit le secteur politique qui comprend les députés élus par la population québécoise dans les 125 circonscriptions électorales et environ 600 employés politiques, et le secteur administratif qui compte environ 700 employés. C'est aux députés qu'incombe la responsabilité de débattre et d'adopter les projets de loi et le budget. Ils ont également pour rôle de contrôler les actes du gouvernement, notamment lors de la période de questions et réponses orales ou de l'adoption des crédits du gouvernement, et de débattre de questions d'intérêt public. Ils exercent également le rôle d'intermédiaire entre leurs électeurs et l'administration publique.

La Direction de la sécurité conseille les autorités sur toute mesure de sécurité et de protection. Elle assure la protection des personnes et des biens de même que la sécurité des édifices et des locaux occupés par les députés et le personnel de l'Assemblée nationale.

Attributions : Sous l'autorité du capitaine de division, la personne titulaire de l'emploi effectue toutes les tâches découlant de son statut juridique d'agent de la paix et des pouvoirs et devoirs qui lui sont conférés par la Loi sur la Police.

À cette fin, la personne titulaire de l'emploi assure le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique par des activités de prévention, de contrôle, de surveillance, d'escorte et de garde. Elle prévient également le crime et les infractions aux lois afin de s'assurer la protection et l'intégrité physique des personnes, des biens et des édifices de l'Assemblée nationale. Enfin, la personne titulaire de l'emploi renseigne les diverses clientèles qui fréquentent les édifices de l'Assemblée nationale.

Profil recherché : La personne recherchée doit démontrer un niveau d'attention et de concentration élevé, avoir un bon jugement, le sens des responsabilités et aimer travailler en collaboration avec ses collègues de travail. Elle doit également démontrer une très bonne aptitude à communiquer, avoir le souci de la clientèle et adapter ses façons de faire face aux situations ou aux problèmes quotidiens variés et imprévisibles. Enfin, la personne recherchée doit être en bonne condition physique et faire preuve d'une très grande disponibilité puisque le travail s'effectue sur des quarts de travail autant le jour que la nuit et qu'il s'agit d'un emploi sur appel.

À l'Assemblée nationale, relevez un défi unique à la hauteur de vos compétences !



DYNAMISME
DÉVOUEMENT
SENS DE L'ORGANISATION
EXPÉRIENCE
COMPÉTENCE
GOUT DU DÉPASSEMENT
MOTIVATION
LEADERSHIP
ESPRIT D'ÉQUIPE
DÉSIR D'ACTION
ESPRIT DE COLLABORATION
PROFESSIONNALISME

Vos compétences s'expriment ici!



Conditions d'admission : Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques policières ou être titulaire d'une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par les établissements d'enseignement collégial autorisés

Autres exigences de l'emploi :

- Être citoyen canadien;
- Satisfaire aux exigences d'une enquête sur les antécédents judiciaires et de bonnes mœurs.
- Ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées;
- Avoir subi avec succès, dans l'année précédant la nomination, un examen médical démontrant l'aptitude à exercer des fonctions de constable spéciale ou constable spécial; cet examen est sous la responsabilité de l'employeur qui peut en déléguer l'administration;
- Avoir réussi la formation qualifiante offerte par l'École nationale de police du Québec.

Période d'inscription : Du 15 au 26 mai 2019

Inscription : Faire parvenir votre curriculum vitae en **indiquant pour chaque emploi le mois et l'année de début et de fin ainsi que le nombre moyen d'heures travaillées** par semaine, par mois ou par contrat et en y **joignant une copie de vos diplômes**, à la Direction des ressources humaines de l'Assemblée nationale, 1050, rue des Parlementaires, 5^e étage, Québec G1A 1A3 à l'attention de Mme Annie Larocque ou à l'adresse courriel suivante : dotation@assnat.qc.ca. Bien vouloir inscrire le numéro REC-303-325217 dans le titre de votre envoi.

Informations sur le processus de dotation : Mme Geneviève Gobeil, 418 644-5444, poste 71024

Informations sur les attributions de l'emploi : M. Daniel Lavoie, 418 644-2783, poste 70856

Prenez note que seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

Choisir l'Assemblée nationale, c'est s'offrir sur place de multiples avantages...

- Sur la colline Parlementaire dans un environnement unique.
- Facilement accessible, près de tous les services.
- Café et restaurant où la cuisine santé est à l'honneur.
- Accès privilégié à la Bibliothèque de l'Assemblée, mémoire du Québec.
- Tarif préférentiel sur un abonnement annuel à un centre de conditionnement physique.
- Programmes de formation et de développement des compétences.

À l'Assemblée nationale, relevez un défi unique à la hauteur de vos compétences !